



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## comptabilité

Question écrite n° 58795

### Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de directive communautaire COM-2000-650-final du 17 novembre 2000, visant à moderniser la facture européenne et à en proposer un modèle standard européen. En effet, ce projet apporte une harmonisation tout à fait souhaitable des contraintes imposées aux entreprises en matière de facturation, afin que celles-ci, opérant dans le grand marché intérieur, n'aient pas à tenir compte de quinze cadres législatifs différents. C'est pourquoi il lui demande s'il entend favoriser l'adoption et la transposition dans la législation française de ce projet de directive communautaire proposant une harmonisation de la facturation facilitant ainsi les échanges intracommunautaires pour les PME et les TPE.

### Texte de la réponse

La Commission européenne a soumis aux Etats membres une proposition de directive portant harmonisation, simplification et modernisation des règles de facturation au regard de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette proposition devrait permettre d'harmoniser, tant au regard de la forme que du contenu des factures, les règles applicables dans l'ensemble des Etats membres et donc favoriser les échanges intracommunautaires. Ainsi, constatant que les différences de réglementation d'un Etat membre à l'autre constituent un obstacle au bon fonctionnement du Marché intérieur, la Commission a notamment proposé une liste obligatoire mais limitative des mentions devant figurer sur les factures. Ces objectifs de simplification et d'harmonisation sont, dans leur principe, partagés par le Gouvernement français. Le Parlement sera, bien entendu, tenu informé des suites données à cette proposition de directive, dont les dispositions font actuellement l'objet de discussions entre les Etats membres et la Commission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58795

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mars 2001, page 1470

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4883